Ce bulletin vous est gratuitement offert avec l'appui financier de l'Ambassade du Danemark (Danida) à travers Oxfam Niger

Publiez Ce Que Vous Payez Niger TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 58 - Février 2022

Inauguration de la Maison de l'Uranium a Niamey

Après un demi-siècle d'exploitation, l'uranium mérite plus qu'une maison au Niger...

3e Forum de la CEDEAO sur les mines et le pétrole

''Il n'y aura aucun changement'', *déclare Almoustapha Alhacen*

OVID porte plainte contre X en France pour homicide et blessures involontaires à Arlit

Contrôle des marchés publics

Le Rotab en régions pour renforcer les capacités des acteurs locaux

ESPACES DE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

Le Rotab renforce les acteurs de Tahoua et Maradi sur le contrôle de l'octroi des marchés publics

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab) a organisé du 27 au 29 janvier une mission à Tahoua et à Maradi pour mettre en place des cadres d'échanges entre les autorités communales et les citoyens à la base. La création de ces espaces de dialogue vise à outiller ces derniers sur le contrôle citoyen de l'action publique en vue de promouvoir la transparence dans la passation des marchés publics, laissée à la seule discrétion des autorités locales. Il est important que les citoyens s'intéressent de près à la question, étant entendu que les marchés publics servent à réaliser des prestations au profit desdits citoyens. Raison pour laquelle le Rotab a perçu la nécessité le ROTAB de conduire cette campagne de sensibilisation des citoyens afin que ces derniers puissent exercer efficacement le contrôle citoyen de l'action publique dans les deux régions.

L'étape de Tahoua

Tahoua, la capitale de l'Ader, a constitué la première étape de la mission. La rencontre d'échanges sur la thématique s'est déroulée dans la soirée du 28 janvier 2022 à l'espace de dialogue communautaire dans l'enceinte du siège de ROTAB à Tahoua. Elle a mobilisé plusieurs acteurs locaux de la commune dont le maire du deuxième arrondissement communal et ses proches collaborateurs ainsi que nombreux participants. La première intervention a été celle du secrétaire général de l'observatoire du contrôle citoyen des marchés publics qui a éclairé l'assistance sur le rôle que l'observatoire joue dans le contrôle des marchés publics conformément à son cahier de charge. Il a également ajouté les progrès significatifs enregistré depuis la création de ce cadre qui a fait des visites de terrain pour constater de vu su des chantiers abandonnés par des prestataires notamment des entrepreneurs indélicats. Ces visites ont permis le redémarrage d'un chantier qui à l'heure actuelle a été finalisé. Ensuite, le chef de projet du ROTAB est intervenu pour une explication détaillée sur le projet "Contrôle citoyen dans les marchés publics". Il s'agit d'un projet financé par l'Ambassade de Danemark DANIDA entrant dans le cadre du projet Gouvernance démocratique et droits Humains "GDDH" mis en œuvre par OXFAM au Niger. La séance d'échanges a été lancée par le maire de l'arrondissement communal qui n'a pas fait dans la langue de bois pour souligner les attentes de la rencontre. Avant de donner la parole à l'assistance, il a salué l'initiative parce que pour lui, c'est une plage qui leur permet d'être en contact avec leurs administrés pour échanger sur la gestion des affaires publiques et de faire le point sur les difficultés et les progrès. Selon lui, la principale difficulté des arrondissements communaux, c'est qu'ils sont dotés d'un statut autonome avec un champ d'action limité, surtout en ce qui concerne l'octroi dans marchés publics. Après cette précision de taille, la parole fut donnée à l'assistance pour la séance d'échanges. Une séance d'échanges fructueux entre les citoyens à la base et les autorités qui a duré plus de deux heures d'horloge à l'issue de laquelle plusieurs points concernant la vie de la commune ont été débattus. Lors de ces échanges, un accent particulier a été accordé à la mobilisation des ressources internes, condition première pour l'autonomie financière de la collectivité. A l'issue de la séance, des intervenants ont formulé des propositions pertinentes aux autorités par rapport à la mobilisation des recettes de la commune, avant de remercier et encourager le ROTAB pour son initiative combien louable.

UNE VUE DES PARTICIPANTS

UNE PARTICIPANTE A L'ACTIVITE

L'étape de Maradi

Maradi a été la deuxième étape qui a accueilli l'équipe de la mission le 2 février 2022. Contrairement à Tahoua, l'activité s'est déroulée à Maradi dans la journée. Elle a regroupé les autorités de l'arrondissement communal 3 et les populations pour d'échanger sur la thématique des marchés publics. Le processus de passation des marchés publics et le contrôle citoyen de l'action publique.

Le coordonnateur régional de ROTAB Maradi a pris la parole pour saluer les autorités de l'arrondissement communal pour leur marque de considération à l'endroit de la société civile. En effet, à chaque fois qu'elle fait appel à elles, la réponse est toujours positive. Après, l'équipe du projet a pris la parole pour expliquer le projet du contrôle citoyen dans les marchés publics ainsi que l'objectif assigné cet espace de dialogue communautaire entre les autorités locales et les citoyens à la base. Le maire, dans son allocution, a tenu à remercier de vive voix le ROTAB et ses partenaires de l'Ambassade de Danemark ainsi qu'OXFAM au Niger pour cette initiative louable.

A BÂTONS ROMPUS AVEC LE COORDINATEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT

"Le 3e Forum de la CEDEAO sur les mines et le pétrole n'apportera aucun changement",

dixit Almoustapha Alhacen

Grand défenseur des droits de l'Homme actif sur les questions extractives et la protection de l'environnement, le coordinateur de la société civile d'Arlit, M. Almoustapha Alhacen, ne ménage aucun effort pour le respect de la loi minière du Niger et les conventions nationale et internationale visant la préservation de l'environnement et les droits des populations des zones minières. Dans cet entretien qu'il nous a accordé, il évoque des questionsd'actualité minière notamment la 3ème édition du forum de la CEDEA0 sur les mines et le pétrole,la situation du gisement d'Imouraren dont l'exploitation est mise en veilleuse par Orano depuis 2014, etc.

Transparence : le Niger vient d'abriter la 3ème édition du Forum de la CEDEAO sur les mines et le pétrole. Vous militez depuis plusieurs années pour la bonne cause du secteur des mines. Quel commentaire cela vous suscite ?

Almoustapha Alhacen : On parle du troisième forum CEDEAO. Je pense que de la même manière que le premier et le deuxième n'ont rien apporté comme changement ou amélioration dans le secteur minier du Niger, ce troisième également n'apportera rien. Donc la maladie à part et les soins différents. En dépit des deux premières rencontres, la manière d'exploiter l'uranium n'a pas changé.C'est toujours ORANO et la France qui sont maîtresdu jeu, c'est eux qui décident du prix, qui achètent et qui revendent à qui ils veulent et aux prix qu'ils désirent.Je ne vois aucune initiative de la CEDEAO.

Cette rencontre s'est tenue juste ans après la fermeture de la COMINAK. À l'heure actuelle, la COMINAK a-t-elle tenu ses engagements ?

ALMOUSTAPHA ALHACEN

Pour l'instant,la COMINAK n'a tenu aucun engagement,sauf celui de marginaliser des entreprises nigériennes et les Nigériens dans les travaux de démantèlement des installations. Concernant lesocial et sociétal, nous avons 800 travailleurs mis à la porte sans rien, même pas les maigres droits légaux. Aussi, pour le financement des projets de soutien aux communes, nous sommes en attente de savoir où se trouvent les quatre milliards sur dix ans. Les actions ne vont pas se résumer à une histoire de

(SUITE PAGE 5)

A BÂTONS ROMPUS AVEC LE COORDINATEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT

"Le 3e Forum de la CEDEAO sur les mines et le pétrole n'apportera aucun changement", dixit Almoustapha Alhacen

(SUITE DE LA PAGE 4)

profit entre les banques et la maison de l'entreprise du Niger.Au sujet du démantèlement, nous avons deux directeur à Arlit, le directeur du site qui est un nigérien et le directeur du réaménagement du site (RDS),un français.

Pensez-vous que ce forum va permettre l'accélération dans la mise en exploitation du site d'Imouraren ?

S'agissant du site d'Imouraren, ORANO et Imouraren SA ont prévu des essais de lixiviation in situ sur une période de dix ans. C'est à l'issue de ces essais que la décision d'exploitation va être prise. Donc, le Niger va attendre encore dix ans pour voir la décision d'exploiter sans broncher. En attendant,on organise des forums CEDEAO qui ne servent à rien, juste pour dépenser de l'argent, pour le folklore politique. Pourquoi ne pas retirer le permis s'ils ne veulent l'exploiter conformément aux lois et règlement de la République ?

Quels sont les dossiers sur lesquels votre coordination travaille actuellement ?

Nous avons trois dossiers sur lesquels nous travaillons. La fermeture de le COMINAK, le financement local prévu dans les conventions minières de recherches et les essais de lixiviation in situ a Imouraren.Nous avons déjà écrit aux autorités pour exprimer les préoccupations,les souhaits et nous avons fait des déclarations aussi sur les sujets. Comme quoi, nous sommes aux aguets quant à toute tentative de bafouer les lois minières.

ALMOUSTAPHA ALHACEN LORS D'UNE RÉUNION SUR L'EXPLOITATION URANIFÈRE

OCTROI DES PERMIS MINIERS ET PÉTROLIERS

Les compagnies ne respectent pas leurs engagements

Quand un permis minier ou pétrolier est accordé à une compagnie de recherches, il est toujours assorti de clauses à travers lesquelles ladite compagnie s'engage à faire des investissements au profit des populations locales (création d'emplois, construction d'infrastructures sociales, etc.) et donner de l'argent pour le renforcement des capacités des agents du ministère en charge du secteur. La formule consacrée est invariablement la même. Le projet de décret approuvant la convention entre le Niger et la compagnie qui sera publiée dans le Journal Officiel (J.O) indique la nature du permis de recherche (les substances minérales), le montant prévu pour la conduite des travaux de recherches sur une période déterminée, mais aussi les investissements annexes. Dans la formulation du projet de décret, c'est juste les détails techniques qui changent. Le montant versé à l'Etat par la compagnie de recherches pour bénéficier du permis n'est pas mentionné dans le texte. Mais ce n'est pas ça qui nous importe tellement. La focalisation porte ici sur ces engagements d'investissements financiers des compagnies au profit des communautés locales des zones de recherches qui ne sont pas généralement respectés. La compagnie s'engage à créer tel nombre d'emplois permanents et temporaires, de construire des écoles, des centres de santé ou encore des routes. Au bout du compte, elle n'a rien fait de tout cela. C'est devant cet amer constat que la Coordination de la société civile d'Arlit a adressé une correspondance en date du 7 février 2022 à la ministre des Mines pour attirer son attention sur la non-traçabilité des

☞

EXPLOITATION D'URANIUM AU NIGER

La France s'empare de tout !

Sur les 5 504 milliards que produisent les recettes de l'uranium par an, le Niger ne gagne que 86 milliards et la France s'accapare tranquillement des 5 418 milliards. Le Niger fait une exploitation annuelle de 43 000 tonnes vendues à 43 millions la tonne à raison de 43 000 F le kilo. L'uranium du Niger est coté en bourse, plus précisément à la bourse de Chicago. Le kilo du dioxyde d'uranium se vend à 128 millions sans oublier que sur le marché international les coûts des matières fluctuent. Se basant sur les chiffres actuels, faisons le calcul :

128 millions X 43 000 tonnes = 5 504 milliards

Dans les 5 504 milliards, le Niger n'aura droit qu'à 86 milliards, soit un manque à gagner pour le Niger qui s'élève à 5 418 milliards. Pire, Orano achète le kilo d'uranium au prix fixe à 43 000 F à cause du franc CFA qui est une monnaie fixe adossée à l'Euro. Ça veut dire que même si le prix de l'uranium augmente sur le marché international, le prix reste fixe chez nous parce que non seulement le CFA n'est pas une monnaie internationale donc non flexible mais aussi elle permet à la France de ramasser gratuitement l'uranium sans dépenser car le franc CFA avec lequel elle nous paye est fabriqué en France. Mieux, les mécanismes de cette même monnaie oblige le Niger a déposer 50% de ses réserves monétaires dans le trésor français et à payer la France chaque année à hauteur de milliards pour les bénéfices de la colonisation. Voilà entre autres l'intérêt que la France défend au Niger et qui donne à réfléchir.

L'Afrique doit se réveiller maintenant ou jamais ! La France n'a pas d'ami, elle n'a que des intérêts et sa présence en Afrique dans ces conditions ne permettra jamais le décollage et un réel développement du continent, à moins que les décideurs africains changent le paradigme en remettant en cause ces contrats ridicules qui frisent de la bêtise intellectuelle

Bakary Diarra

(Actualités & Liberté)

☞ investissements qui sont annoncés par les compagnies d'exploration et d'exploitation. La correspondance est introduite par ces termes : ''Comme vous le savez, les sociétés minières de recherches s'engagent dans les conventions signées avec le gouvernement de participer au développement local pour des montants précisés dans lesdites conventions et à garantir un certain nombre d'emplois''. Dans la correspondance signée par Almoustapha Alhacen, coordonnateur de la société civile d'Arlit, le constat ne souffre d'aucune ambiguïté, sur le terrain, les investissements annoncés ne sont pas visibles. ''Nous avons constaté sur le terrain qu'aucune participation au développement local n'est effective ou traçable dans la réalité. Partant de ce constat, nous estimons qu'il est judicieux de mettre en place un mécanisme pouvant permettre la mise en œuvre concrète des actions de développement durable pour une meilleure traçabilité des engagements des conventions minières et la prise en compte des responsabilités sociales et environnementales'', souligne la correspondance de la société civile d'Arlit. La proposition qu'elle fait au gouvernement doit s'inspirer du même mécanisme créé depuis 2006 par Orano (ex-Areva) au titre de ses filiales au Niger dans le cadre du développement durable dans les départements d'Arlit et Iferou?ne. ''Ce mécanisme intitulé comité bilatéral d'orientation (CBO) composé des filiales d'Orano au Niger, des services techniques départementaux, de la société civile d'Arlit est présidé par le préfet du département. A la date d'aujourd'hui, cela a permis d'avoir une traçabilité des projets de développement durable (construction de classes et de clôtures d'écoles, construction de cases de santé, puits pastoraux et maraîchage, formation professionnelle, pavage de routes, etc.) financé à hauteur de d'environ 6 milliards de francs CFA sur la période dans les 5 communes des deux départements'', précise la correspondance.

Un exemple à suivre

La société civile d'Arlit est particulièrement active dans le domaine des mines. Depuis sa création, elle n'a eu de cesse d'attaquer la multinationale française par rapport à ses agissements troubles dans le cadre de l'exploitation de ses mines uranifères dans le département d'Arlit. Quand c'est elle qui vante aujourd'hui ouvertement les mérites d'une initiative mise en place par Orano pour garantir la transparence dans ses investissements locaux, il n'y a rien à redire. Le problème exposé par la société civile d'Arlit mérite une attention toute particulière au regard notamment du nombre croissant de conventions minières et pétrolières signées ces dernières années entre le gouvernement et des compagnies multinationales diversifiées.

O.I

INAUGURATION DE LA MAISON DE L'URANIUM

Après un demi-siècle d'exploitation, l'uranium mérite plus qu'une maison au Niger

Après plus d'un demi-siècle de partenariat entre la Société Areva (devenue Orano aujourd'hui) et l'Etat du Niger dans le cadre de l'exploitation de l'uranium, le groupe Orano vient de matérialiser la moins coûteuse et la moins importante de ses multiples promesses, à savoir la fameuse maison de l'Uranium dont l'inauguration a eu lieu le 15 février 2022 à Niamey.

Cet immeuble est le fruit d'un accord est intitulé "Accord de Partenariat Stratégique (APS)" signé le 26 mai 2014. Il est entièrement financé par la société ORANO pour un coût global de près de 9 milliards 500 millions de FCFA. Il s'agit d'un immeuble de trois (3) niveaux couvrant une surface de 4300 m²et bâti sur un terrain d'une superficie de 10 822 m². Il a été construit par une autre entreprise française(SOGEA SATOM). Le problème n'est pas situé à ce niveau, mais la question se porte sur son utilité, au regard des multiples priorités dont la satisfaction apporterait une valeur ajoutée sur le quotidien du citoyen lambda, bafoué dans la dignité pendant plus 40 ans d'exploitation de l'Uranium. En effet, les regards sont surtout tournés vers la réalisation des projets sociaux, à savoir la mise en valeur de la vallée de L'IRHAZER du TAMESNA et de l'Air dont le financement s'élève à 11 milliards 400 millions de FCFA et la construction des tronçons Tahoua-Arlit (RTA) pour un montant de 59 milliards de FCFA. C'est là des préoccupations essentielles, susceptibles d'impacter le bien être des populations et qui sont loin d'être comparées à un bâtiment de haut standing destiné à abriter les directions de toutes les filiales d'ORANO au Niger.Le renforcement et la mise en œuvre effective du projet d'aménagement et de mise en valeur des périmètres irrigués dans la vallée de l'Irhazer et la plaine du Tamesna, pour une superficie de 5 000 hectares, offrent plus d'opportunités pour non seulement les populations locales, mais aussi pour l'ensemble du pays. Surtout dans le cadre de la mise en œuvre de la Zlecaf.

En outre, la reconstruction de la route Tahoua Agadez-Arlit, qui date de plus de 40 ans, est plus que nécessaire. Le calvaire que vivent les voyageurs sur ce tronçon n'honore pas Orano et ses soutiens internes. Il est inconcevable que la route de l'uranium offre ce spectacle désolant pendant plus années. L'impraticabilité de cette route est sans nul doute l'une des causes de l'insécurité dans cette zone et les trafics en tout genre. Il y a donc urgence de se mettre au travail et de faire pression cette société afin qu'elleassumeses responsabilités.

Parlant justement de responsabilité, M. Nicolas MAES, Directeur Général d'Orano, a indiqué lors de la cérémonie inaugurale de la maison dite de l'uranium a déclaré ceci : "Nous avons tous en tête la fermeture de la COMINAK.

☞

Cette fermeture, douloureuse a bien des égards mais inéluctable, ne marque en rien une fin entre le groupe Orano et la République du Niger. Bien au contraire, nous sommes mobilisés pour assurer la continuité. Prolonger la vie de la mine de SOMAIR, réaliser les travaux de recherche et développement sur le site d'IMOURAREN pour rendre son exploitation attractive, et bien évidemment assurer le réaménagement de la mine de COMINAK en conformité avec la loi et les standards internationaux : voilà les engagements que nous prenons pour la période qui s'ouvre"

Ainsi, pour aider Orano à tenir ses promesses, l'on peut se sans gêne se permettre de rappeler le fameux plan de fermeture et de réaménagement, conformément à la réglementation nationale et aux recommandations internationales. Ce qui permettra de prendre en compte les conséquences liées à fermeture de la société.

Entre autres mesures prévues par le fameux plan, on peut citer la remise du sol en l'état initial avec la fermeture de trous de surface d'environ 250 m, le démontage des installations d'usine et des ateliers de support, le reboisement de la surface d'exploitation, le programme social qui prévoit des primes de départ de 20 à 50 millions FCFA à 600 salariés titulaires de la COMINAK, etc.

En réalité, c'est surtout la mise œuvre effective du plan de fermeture qui constitue l'une des premières préoccupations des populations. La crainte des populations aujourd'hui, c'est la survie de la localité si rien n'est fait pour y remédier. Comme quoi, aucune prétendue maison de l'uranium ne saurait détourner les aspirations, les vraies, des populations.

Un autre dossier sur lequel les Nigériens attendent Orano et qui transcende le fameux bâtiment, c'est la question de l'exploitation

UNE VUE DE LA RTA AUJOURD'HUI

du site d'Imouraren situé à 80 km au sud d'Arlit et à 160 km au nord d'Agadez. Ce gisement découvert en 1966 et qui contient des réserves parmi les plus importantes au monde (environ 5 000 tonnes d'uranium métal par an pendant 35 ans)est sous contrôle français depuis 2009,suivantle permis d'exploitation obtenu par Orano.Le chantier a été lancé en mai 2009 avant d'être interrompu depuis fin 2014.

Ce qui laisse croire que la France est en train de réserver la richesse du Niger pour des intérêts stratégiques et économiques, alors même que le peuple vit dans une précarité presque généralisée.

(Suite page 8)

BADAGUICHIRI

A qui appartient cette imposante cimenterie ?

Tous les ressortissants de Badaguichiri sont témoins d'une gigantesque cimenterie qui pousse dans la Zone depuis quelques temps. C'est paraît-il une société chinoise et un privé NIGÉRIEN du nom de KANO qui portent le projet dont l'ambition est de produire d'ici fin 2022, 3 000 tonne par jour.

Jusqu'à là il n'y a aucun souci, mais ce qui étonne tous les observateurs, c'est l'opacité qui entoure le projet. Personne n'en a officiellement entendu parler. Plus de 4 000 hectares ont été mis à la disposition du projet sur un site dénommé COGI et les travaux ont débuté sans que les propriétaires coutumiers n'aient été dédommagés.

Pire, ce projet n'a jamais obtenu (à la date d'aujourd'hui en tout cas) le bénéfice du code des investissements, ni d'ailleurs le visa du BEEEI, alors que, selon des informations crédibles, les matériaux utilisés sont importés sans payer aucun kopeck à L'État. Curieusement, personne ne connait les vrais privés qui se cachent derrière ce gigantesque projet.

C'est un investissement certes intéressant, mais encore faut-il que cela se passe dans la plus grande transparence.

Pour rappel, voici les grandes lignes de la mise en œuvre d'un projet de construction d'un complexe de cimenterie intégrale.

- Deux (2) grandes lignes doivent être définies :

1) La faisabilité commerciale et administrative sont soutenues par une étude de marché confirmant l'existence d'un marché pouvant absorber la capacité de production, à un prix concurrentiel et économiquement rentable pour le projet.

L'obtention de l'agrément et autorisations administratives pour le projet d'installation du complexe industriel, par :

- Dédommagement de la population.

- Déclassement pour cause d'utilité publique.

- Obtention du bénéfice du Code des investissements.

2) La faisabilité technique.

- Une étude géotechnique de la zone, prouvant l'existence des

☞

L'URANIUM MÉRITE PLUS QU'UNE MAISON...

UNE CARRIÈRE D'ORANO

(Suite de la page 7)

Pourtant, la loi minière du Niger dispose clairement en son article 59 que " les titres miniers institués en vertu de la présente ordonnance peuvent être retirés par l'autorité qui les a émis et dans les mêmes formes pour l'un des motifs ci-après : lorsque l'activité de recherches ou de mise en exploitation est retardée ou suspendue pendant plus d'un an pour la recherche et plus de deux an pour l'exploitation ou si elle est restreinte gravement, sans motif légitime et de façon préjudiciable à l'intérêt général".

C'est pourquoi, Orano, au lieu d'insister dans sa démarche qui a obstrué le développement de ce pays pendant plus de 40 ans, doit libérer ce domaine afin que d'autres partenaires plus crédibles puissent se manifester conformément à l'article 61 de la même loi : " En cas d'expiration d'un permis de recherches ou d'un permis d'exploitation sans renouvellement ou transformation, en cas de retrait ou de déchéance de titulaire, les terrains se trouvent libérés de tous droits en résultant".

C'est à l'Etat nigérien que la constitution fait obligation de protéger les ressources naturelles pour la génération future et non à un partenaire.

Le pays et ses richesses ne doivent plus être la chasse-gardée d'un Etat quelconque, d'une société étrangère.

gisements suffisants (pouvant couvrir environ 90 ans de production théorique) de matières premières, roche calcaire et ou marne calcaireuse, de sulfates de calcium hydraté sous forme de gypses.

La confirmation par étude de la disponibilité des superficies et possibilité d'ouverture de carrières, sous réserve de l'obtention de l'agrément d'ouverture de ces carrières et installations techniques industrielles.

Une présentation technique complète de l'installation industrielle, spécifiant le mode de production, voie sèche intégrale, semi-humide ou humide. (Prenant en compte la disponibilité des ressources hydriques de la zone).

Les sources de fourniture de l'énergie électrique capacité demandée : réseau électrique existant, centrale électrique thermique à charbon, diesel ou gaz.

La source de l'énergie thermique pour le four à clinker et les chaudières : charbon, fuel-oil, diesel ou gaz.

* Les voies de communication pour l'approvisionnement des intrants de production et l'acheminement du produit vers les centres de consommation, (impacts sur le réseau routier).

La présentation d'un Rapport d'étude d'impact environnemental et social : cette étude, réalisée par un consultant indépendant et validée par le ministère de l'Environnement et le Bureau d'étude environnementale et évaluation des impacts (BEEEI).

Ce Rapport doit faire ressortir les impacts positifs et négatifs, sur les populations humaines et animales, la flore et la faune. Définir les actions et mesures d'atténuation ou d'annulation des impacts négatifs, présenter le plan de mise en œuvre et un programme de suivi.

Le Rapport d'étude doit impérativement faire objet d'une large diffusion et une campagne d'explication au sein des populations concernées et sanctionné par un atelier de validation animé par tous les acteurs et dirigé par le ministère de l'Environnement et le BEEEI.

Un cahier de charges environnementales et sociales est établi, signé par le promoteur, le ministre de l'Environnement et le BEEEI. Ce cahier de charges sera assorti du plan d'action d'atténuation et le relevé de tous les propriétaires terriens dédommagés.

Ainsi, un certificat de conformité environnementale et sociale sera délivré au promoteur par le ministère de l'Environnement.

Aucun projet industriel ne peut démarrer sans son certificat de conformité environnementale et sociale.

J'espère que les députés de la région savent quoi faire !

CONSTRUCTION DU GAZODUC TRANSSAHARIEN

Que de signatures sans lendemain !

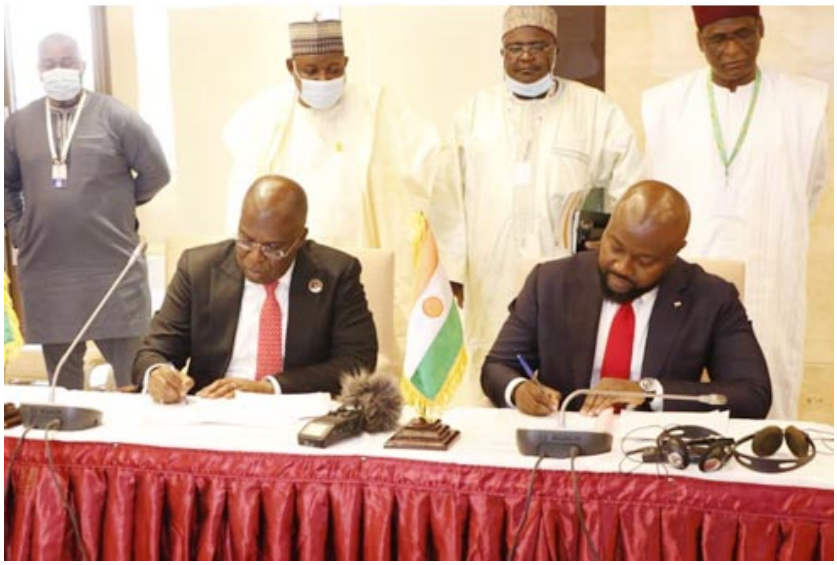

Tenue à Niamey, du 16 au 18 février 2022, la 3ème édition du Forum de la CEDEAO sur les mines et les pétroles a donné lieu à la signature d'une déclaration tripartite pour la relance du projet du Gazoduc Transsaharien, qui relie le Nigéria à l'Algérie en passant par le Niger pour écouler le gaz naturel vers l'Europe occidentale. D'une longueur de 4.128 kilomètres et une capacité annuelle de 30.000 mètres cubes, ce vaste chantier permettra aux trois pays de booster leurs économies pétrolières.

Le document a été signé par le Ministre nigérien en charge du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables, M. Mahamane Sani Mahamadou, son homologue nigérian en charge des ressources pétrolières, M. Chief Timipre Sylva et le ministre Algérien en charge de l'énergie et des mines M. Arkab Mohamed.

(Suite page 10)

CONSTRUCTION DU GAZODUC TRANSSAHARIEN

Que de signatures sans lendemain !

(SUITE DE LA PAGE 9)

Cette convention tripartite a pour but de matérialiser les engagements pris tout au long de leurs discussions bilatérales. "Je fonde l'espoir, qu'ici à Niamey, nous puissions déclarer la volonté de toutes les parties à réactiver et à mener à terme ce projet si important pour nos trois pays ", a souhaité le ministre nigérien du Pétrole, après la signature du document.

Son homologue du Nigéria dira que "ce projet de ce Gazoduc est a été établi depuis longtemps et que le Nigeria est très engagé dans la sa concrétisation", annonçant que son pays a commencé "la plus grande construction dans le sens de ce projet Gazoduc".

Le ministre algérien de l'Energie et des Mines, quant à lui, a indiqué que "la réussite de ce projet est le développement des trois pays, c'est aussi le développement des régions où va passer ce transsaharien, du Nigéria en passant par le Niger avant d'arriver à HassiR'mel, en Algérie".

De belles phrases, des belles promesses,qui suscitent l'espoir chez les populations confrontées à des nombreux défis (insécurité, dégèlement climatique, et ses conséquences, etc.). Des populations qui aspirent à un mieux-être grâce aux ressources naturelles. Cependant, c'est un secret de polichinelle que les meilleurs projetsstructurants de nos économies sont toujours mis en attente, après les signatures de charme et autres considérations politiques et/ou géostratégique.

C'est pourquoi, il est nécessaire de rappeler les différentes parties leur responsabilité vis-à-vis de l'histoire. Elles doivent se donner les moyens de concrétiser ce projet. Aucune organisation internationale, aucun prétendu allié ne doit saboter l'initiative et plomber notre développement. L'exemple palpable du gisement uranifère d'Imouraren, sous contrôle français depuis 2009, en est une parfaite illustration.

Une autre préoccupation et pas des moindres qui mérite d'être soulignée est la rétrocession des 15% de redevance minières aux localités dans lesquelles les ressources sont exploitées. Ce droit souffre d'un déficit d'application dans plusieurs localités au Niger et ailleurs en Afrique. Les Etats doivent se donner les moyens pour respecter les intérêts des populations. L'équité et la justice sociale constituent le gage de tout développement.

UN MODÈLE DE GAZODUC

MINE ARTISANALE D'OR DE DAN ISSA (MARADI)

Au moins 5 nouveaux morts sur le site d'orpaillage pourtant fermé par le gouvernement

Au moins (05) morts ont été enregistrés suite à un nouvel effondrement, dans la nuit du dimanche 30 au lundi 31 janvier 2022, aux environs de 3h, sur le site d'orpaillage de Kondago, dans la commune de Dan Issa (Région de Maradi). Le site est pourtant fermé par le gouvernement depuis quelques mois suite au drame enregistré sur cette même mine artisanale le dimanche 07 novembre dernier et qui a fait une vingtaine de victimes.

Selon le maire de Dan Issa, les 5 victimes sont de nationalité nigériane. Le bilan reste provisoire car il s'agit des victimes qui ont été extraites pour le moment des gravats et sur ces premières victimes, deux (02) sont décédées à l'hôpital où elles ont été admises après le drame.

D'autres sources locales envisagent plus de victimes car d'autres corps pourraient être ensevelis sous les décombres.

Les circonstances de ce nouveau drame sont encore à élucider dans le cadre de l'enquête en cours mais il est vrai que l'affaire soulève des questions. La mine artisanale est, en effet, fermée par décision prise par le gouvernement en Conseil des ministres, au lendemain d'un précédent drame suite à un effondrement d'une partie du site, le dimanche 07 novembre 2021 avec quelques 18 victimes selon un premier bilan officiel provisoire.

Depuis, ce sont les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui assuraient la sécurité du site et le 30 décembre dernier, la ministre des Mines Ousseini Hadiza s'est même rendue sur les lieux et au terme de sa Communication en Conseil des ministres qui a suivi cette visite, la décision de maintenir le site sous fermeture a été maintenue.

DES ORPAILLEURS DU SITE CONSTERNÉS PAR LE DRAME

Selon le maire de Dan Issa, malgré la fermeture du site et la présence des FDS, le site fait l'objet de vandalisme par des orpailleurs venus de pays voisins pour la plupart, et qui selon la même source, ont envahi la mine avec force le jour du drame, même si les FDS étaient présents sur les lieux.

Selon pourtant certains orpailleurs, le site continuait d'être exploité "par certains gros bras financiers" malgré sa fermeture par les autorités, et c'est ce qui a poussé certains exploitants du site à agir de la sorte afin de mettre fin "à une certaine injustice" car cela fait presque trois (03) mois qu'ils sont au chômage en raison de la décision du gouvernement mais qui est loin d'être une réalité sur la mine artisanale.

Il convient de noter qu'avant ce troisième éboulement meurtrier, un précédent drame a fait huit (8) morts quelques semaines plutôt sur le même site.

(actuniger.com)

Lisez et faites lire le bulletin du Rotab pour vous informer sur la problèmatique de la bonne gouvernance au Niger et la gestion des industries extractives.

AGADEZ

125kg d'or d'une valeur de près de 4 milliards de CFA convoyés par la garde nationale disparaissent lors de l'escorte Djado- Agadez

Des orpailleurs du site consternés par le drame

Agadez, 1 fév (ANP) - La disparition d'une quantité de 125 kg d'or d'une valeur de près de 4 milliards de CFA au cours de l'escorte Djado-Agadez a provoqué un soulèvement des orpailleurs, propriétaires de ladite cargaison, qui ont entamé depuis le lundi 31 janvier 2022, un sit-in devant le gouvernorat de la région.

Pour convoyer cet or, les orpailleurs ont dû débourser 4 millions de CFA pour payer les éléments de la garde nationale qui, une fois à Agadez, ont informé les orpailleurs de la perte de l'or au cours d'une attaque par des bandits armés.

Depuis lundi, ils sont près de 200 orpailleurs mécontents à entamer un sit-in devant le gouvernorat d'Agadez pour réclamer justice.

Selon Idrissa Djibo, un des orpailleurs contacté par l'ANP, le colis a été placé dans le véhicule de la garde nationale qui devait assurer sa sécurité jusqu'à Agadez. Ce véhicule de la garde est suivi par un autre, cette fois-ci, occupé par deux orpailleurs désignés parmi les propriétaires de l'or.

C'est arrivé à Agadez que le chef de la mission de la garde leur a fait comprendre qu'ils ont fait l'objet d'attaques par des bandits qui ont emporté le colis du jour.

"Les deux jeunes placés dans le second véhicule ont réfuté l'idée d'attaque lors de leur voyage, et nous avons remarqué qu'il n'y a aucun impact de balle sur le véhicule transportant l'or, encore moins sur celui qui le suivait" a-t-il indiqué.

Les orpailleurs réclament l'ouverture d'une enquête pour voir ce qui s'est réellement passé.Cet or appartient à plusieurs orpailleurs dont des nigériens, des tchadiens et de personnes d'autres nationalités, indique-t-on.

ANP

OPÉRATION DE DÉMANTÈLEMENT DE L'USINE DE LA COMINAK–

Un accident provoque deux (2) morts, une enquête est ouverte

Le samedi 15 janvier 2022, en début d'après-midi, lors d'une opération sur le chantier de démantèlement de l'usine de la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) à Arlit (Région d'Agadez), l'effondrement d'une structure a causé la mort de deux (2) personnes du groupement de sous-traitants AD/MIGAS et a fait 2 blessés (deux), selon le journal Aïr Infos, information confirmée par un Communiqué de presse de la Direction générale de ladite Société .

La chute d'une grue serait à la base du tragique accident, rapporte le journal, qui précise également qu'un expatrié répondant au nom de Antonio Simao et un nigérien nommé Salim Moctar Sabo ont perdu la vie. Selon les mêmes sources, l'un des employés est décédé sur le coup et le second évacué à l'hôpital a succombé à ses blessures. Les employés blessés ont été admis à l'hôpital de la localité, pour des soins. Leur pronostic vital n'est pas engagé, précise le communiqué.

☞

☞

''Les équipes de secours sont rapidement intervenues pour la désincarcération des personnes et la sécurisation de la zone. Toutes les activités des chantiers ont été mises à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre et une enquête est en cours pour déterminer les circonstances de l'accident'', peut-on lire dans le document. La source ajoute qu'une cellule psychologique a été mise en place pour soutenir l'ensemble des équipes. Réagissant à cet accident, le Directeur Général de la COMINAK, M. Mahaman Sani Abdoulaye, a indiqué: "Nous déplorons cet évènement tragique et présentons nos condoléances les plus émues aux familles des victimes ainsi qu'à l'ensemble des sous-traitants et salariés de COMINAK. Ce drame nous rappelle à quel point la sécurité de nos salariés et des intervenants est et doit rester la priorité".

Rappelons que, la COMINAK est une filiale nigérienne du groupe français Orano, anciennement Areva, qui exploite, depuis plus de 40 ans, l'uranium dans la région. Selon la compagnie, la mine d'Akouta doit fermer car elle a épuisé ses ressources. Elle laisse 600 salariés sans emploi et un impact environnemental important. La COMINAK exploitait des gisements d'uranium dans la zone d'Arlit, après l'épuisement de l'uranate, le Conseil d'Administration de la COMINAK avait voté en octobre 2019, l'arrêt de production des gisements d'Akouta, Akola et Ebba, pour le 31 mars 2021.

(Onep)

Réaction d'Oxfam suite à l'annonce de retrait de la présence militaire française et européenne au Mali

17 février 2022 - En réponse à l'annonce du retrait de l'opération Barkhane et de la force opérationnelle Takuba du Mali, la directrice régionale d'Oxfam en Afrique de l'Ouest, **Assalama Dawalack Sidi** déclare : "Le retrait annoncé des forces militaires françaises (et européennes) du Mali est un terrible aveu d'échec. Après presque dix ans d'opérations militaires, rien n'est vraiment réglé sur le terrain et une bonne partie du Sahel central continue de s'embraser?: plus de 2,1 millions de personnes ont dû fuir les violences et 13 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide humanitaire. Le redéploiement militaire annoncé aujourd'hui ne résoudra rien si des leçons ne sont pas tirées sur les raisons de cette débâcle."

"Depuis plusieurs années nous sommes nombreux à tirer la sonnette d'alarme sans avoir vraiment été écoutés sur l'inadaptation d'une approche avant tout militaire qui ne permet pas de s'attaquer aux causes profondes de la crise sahélienne. Tant et aussi longtemps qu'on

laissera la tempête des inégalités souffler, celle-ci attisera les frustrations et le sentiment d'injustice des populations trop longtemps marginalisées et le Sahel brûlera.?"

"Près de dix ans après l'arrivée des premières troupes françaises au Sahel, il est plus que temps de changer d'approche. Ces dernières semaines ont souligné l'urgence d'écouter les revendications des populations, d'ouvrir des espaces de dialogue avec une gouvernance transparente et inclusive et répondre à leurs besoins de vivre dans la dignité et dans la paix.?"

" Quant aux nouvelles stratégies de sécurité qui seront mises en place dans la région, celles-ci doivent faire de la protection des populations civiles une priorité absolue tout en garantissant l'accès humanitaire, conditions essentielles pour faciliter le retour à la paix."

PLAINTE CONTRE X EN FRANCE D'UNE ASSOCIATION D'ANCIENS MINIERS D'ORANO

"La plainte a été déposée contre X pour homicide et blessures involontaires", *déclare Assan Soulèye, responsable d'OVID*

Des anciens agents nigériens d'Orano regroupés au sein de l'association des ex-miniers des filières d'Orano (OVID) ont décidé d'intenter un procès contre X en France pour "homicide" et "blessures involontaires". A travers cette action, il s'agit pour ces anciens travailleurs de la Somaïr et de la Cominak d'alerter la communauté internationale sur le drame silencieux en cours dans la cité minière d'Arlit depuis près d'un demi-siècle. Mais aussi de chercher réparations relativement aux préjudices sanitaires dont ils sont victimes, du fait des fortes doses de radon auxquelles ils ont été exposés des décennies durant dans le cadre du travail. Assan Soulèye, responsable de l'Association, explique dans cet entretien, les contours de l'affaire.

ASSAN SOULÈYE, MEMBRE DU BEN D'OVID

Votre association a introduit récemment une plainte en France contre X pour "homicide" et blessures involontaires". Derrière X, c'est l'Etat du Niger et son partenaire Orano, ex-Areva, qui exploite les mines uranifères d'Arlit depuis plus d'un demi-siècle aujourd'hui qui sont visés. Qu'est-ce qui vous a suscité à entreprendre cette action judiciaire?

Assan Soulèye : La plainte que nous avions déposée contre X en France découle d'un constat fait par un journaliste d'investigation français, Martin Boudot, lors de ses travaux de recherches avec l'appui d'une équipe de scientifiques et celui des populations locales dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire intitulé : "L'uranium de la colère". Les analyses médicales effectuées à partir d'échantillons de cheveux prélevés chez de nombreux miniers à la retraite ou au chômage ont permis de mettre en évidence le degré de contamination à la radioactivité, des taux très élevés, auquel les ex-agents concernés ont été exposés de très longues années durant. C'est devant ce constat choquant que 27 d'entre-eux, dont moi personnellement, se sont constitués en association, dénommée "Association des ex-miniers des filières Orano Niger" (OVID) et ont décidé d'intenter la poursuite judiciaire en France au regard de la gravité du problème. La plainte a été déposée contre X pour "homicide" et "blessures involontaires". Les analyses médicales ont concerné des ex-agents des filières d'Orano, mais au sein des populations riveraines des sites miniers, de nombreux cas de maladies étranges dus à la forte pollution radioactive de l'environnement sont régulièrement enregistrés à Arlit, Akokan et ses environs. Face au silence assourdissant des pouvoirs publics devant ce drame silencieux, il nous a alors paru impérieux d'initier, par le truchement de notre conseil en France, cette action contre l'Etat du Niger et Orano, afin que les préjudices causés aux personnes affectées soient réparés. C'est à la justice qu'il reviendra de situer les responsabilités.

Etes-vous confiants quant à l'aboutissement heureux de la procédure judiciaire ?

Entièrement. Si nous avons préféré engager la poursuite en France, c'est parce que tout simplement là-bas l'indépendance de la justice est avérée. Aucune interférence extérieure n'est possible pour entraver la procédure. Ce qui n'est pas le cas sur notre continent, où les inférences politiques sont souvent légion dans le cadre du traitement de certains dossiers judiciaires sensibles. Lors du récent forum de la CEDEAO sur les industries extractives, qui a réuni des représentants [acteurs politiques, représentants de compagnies extractives, experts, représentants de la société civile, etc.] de tous les pays membres de l'espace communautaire à Niamey, toutes les préoccupations relatives aux activités minières ont été débattues. De beaux discours ont été livrés aux participants. Ça s'arrête là, la volonté d'un véritable changement manque encore et c'est pourquoi nous avons décidé de confier l'affaire à la justice française.

La pollution de l'environnement due à l'exploitation de l'uranium à Arlit est une véritable source de

☞

Une vue des membres de l'association des anciens miniers

préoccupations pour les populations de la zone. En quels termes se pose le problème ?

Nous sommes non seulement victimes de la pollution de l'air mais aussi de la nappe phréatique à partir de laquelle l'approvisionnement en eau de boisson des populations. Les gens dorment dans des maisons polluées, car construites avec des matériaux de récupération contaminés. Les élèves aussi étudient dans des classes polluées. Même la nourriture provenant des activités de maraîchage n'est pas saine. Tout ceci contribue à fragiliser la santé des populations qui est d'ailleurs notre préoccupation majeure. Comme je vous l'ai dit au début de cet entretien, c'est le prélèvement et l'analyse des cheveux d'anciens miniers par le journaliste d'investigation scientifique, Martin Boudot, qui ont permis de déceler de fortes doses de radon, supérieure à la normale, dans leurs organismes. Nombre d'entre eux en sont d'ailleurs morts, comme Saley Hinsa, un ancien agent de la Cominak, Moussa Kimba (Cominak), Habou Dawey (Somaïr).

La restauration du site de la Cominak fermée depuis mars 2021 a commencé depuis des mois. Qu'en est-il du dédommagement des agents de la compagnie, qui se sont retrouvés au chômage du fait de la fermeture de la mine uranifère ?

Le démantèlement a bel et bien commencé, depuis mardi 30 novembre 2021, avec malheureusement les risques du métier, notamment un accident. Comme vous le savez certainement, un grave accident dans lequel deux personnes ont trouvé la mort dont un Nigérien et un expatriés français, au moment où le démantèlement de l'usine a commencé. C'est vraiment déplorable. Pour ce qui concerne, le dédommagement des agents remerciés, ils ont tous été mis dans leurs droits conformément à ce qui a été prévu. Mais les sous-traitants de la Cominak ont, eux, été laissés sur les carreaux, plusieurs dizaines d'années de travail dans les mines. On leur a tout bonnement dit d'aller voir ailleurs, sans la moindre compensation financière.

Entretien réalisé par I. Seyni

INSÉCURITÉ AU SAHEL CENTRAL

Les écoliers des zones touchées sont traumatisés par les attaques terroristes

CES ENFANTS ONT BESOIN DE RESTER DURABLEMENT À L'ÉCOLE

L'information a été révélée par le rapport d'une étude récente réalisée par le Conseil Norvégien pour les Réfugié (CNR). Le document fait savoir que les attaques contre les écoles du Sahel central entraînent des niveaux de stress alarmants chez les enfants dans les zones touchées par le conflit. 53 % d'entre eux déclarent ne pas se sentir en sécurité à l'école, a chiffré le rapport, soulignant que le conflit a un lourd impact psychologique sur les enfants, affectant leur comportement et leur capacité d'apprentissage.

En effet, près des deux tiers (64 %) des enfants ont déclaré n'avoir que peu ou pas d'espoir en leur avenir. Selon Marta Schena, spécialiste régionale de l'éducation pour le Conseil norvégien pour les réfugiés, le désir d'apprendre ne devrait jamais être supplanté par le besoin de se cacher. " Ces enfants ont été témoins ou ont enduré de multiples types de violence entraînant un stress et un traumatisme chroniques. Il est de notre devoir de les aider à redécouvrir le langage de l'innocence,de la joie et de la curiosité", a-t-elle alerté.

Le document du CNR indique qu'un niveau de stress élevé conduit souvent les enfants à être en difficulté scolaire. "Près des deux tiers (62 %) des enfants ont déclaré être incapables de se concentrer et 9 sur 10 disent avoir des difficultés à gérer leurs émotions. "

Pour faire face à la situation, selon toujours le rapport, certains enfants s'isolent, n'interagissent plus avec leurs camarades ou ne participent plus en classe. D'autres expriment leur stress par la colère, l'agressivité ou des crises de panique.

" Il est clair que nos enfants sont stressés et anxieux : certains se réveillent la nuit à cause de cauchemars, d'autres pleurent de façon erratique", a dit un représentant des parents d'élèves d'une école de Tillabéri, selon le rapport. Comme les groupes ar-

SUITE EN PAGE 16

INSÉCURITÉ AU SAHEL CENTRAL

Les écoliers des zones touchées sont traumatisés par les attaques terroristes

SUITE DE LA PAGE 15

més mènent souvent des attaques à motos, le parent d'élève a ajouté : "Le simple fait d'entendre un bruit de moteur une déclenche la panique chez certains enfants. Quand ils entendent le bruit des motos qui passent, ils cherchent immédiatement un endroit où se cacher".

Les écoles peuvent jouer un rôle essentiel dans la guérison des blessures psychologiques de centaines d'enfants et les aider à retrouver un sentiment de normalité. Cependant, le CNR estiment qu'elles doivent redevenir des lieux sûrs. " Nous appelons les gouvernements, les administrations scolaires et la communauté humanitaire à augmenter de toute urgence les ressources et la formation appropriée des enseignants. Nous devons nous assurer qu'ils sont pleinement équipés pour soutenir les enfants qui ont subi des traumatismes".

L'insécurité généralisée dans cette zone a également conduit plus de 5 500 écoles à fermer au Mali, au Burkina Faso et au Niger, empêchant les enfants d'apprendre et les laissant sans un réseau de soutien indispensable, selon le document, qui déplore le caractère dérisoire des fonds alloués au secteur de l'éducation dans la réponse humanitaire, malgré l'explosion des besoins,. " Seuls 6,5 % des besoins en éducation ont été couverts en 2021 au Burkina Faso et 7,9 % au Niger, ce qui en fait le secteur le moins financé de la réponse humanitaire dans es deux pays ", a déploré le CNR..

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La HALCIA met en demeure des agents de l'état à rembourser des salaires " trop perçu " au Trésor

Dans un communiqué, la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) a annoncé avoir mis en demeure plusieurs agents de l'Etat en position de disponibilité, de détachement dans d'autres structures ou en abandon de postes d'affectation à rembourser des salaires ''trop perçu'' au trésor national. Le montant de ces salaires "trop perçu" s'élèverait à une centaine de millions de francs CFA pour le seul ministère concerné par l'enquête mais dont l'identité n'a pas été précisée dans le communiqué.

Selon le communiqué, tout est parti d'une la dénonciation anonyme, relative à la gestion du personnel d'un Ministère, parvenue à la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), courant juin 2021. Aussitôt saisi, le président de cette institution a instruit ses enquêteurs de vérifier les allégations des dénonciateurs et le cas échéant, d'en situer les responsabilités. Selon les premières conclusions de l'enquête, une trentaine de fonctionnaires, dont certains en position de détachement, d'autres en position de disponibilité et d'autres encore en abandon de leurs postes d'affection continuent à bénéficier indûment de leurs salaires et ce, en complicité des certains responsables administratifs et techniques. C'est plus d'une vingtaine de fonctionnaires de ce Ministère qui sont impliqués dans cette forfaiture dont certains totalisent plus de 30 mois de salaires indus. Le mode opératoire consiste à continuer à virer les salaires de ces agents dans leurs comptes bancaires en violation flagrante des textes encadrant le détachement et la mise en position de disponibilité des agents de l'Etat. Certains parmi ces fonctionnaires, qui ont bien connaissance de la magouille, ont continuellement retiré leurs salaires versés dans leurs comptes bancaires par les agents du Ministère des Finances. D'autres, par contre, ont pris connaissance de ces versements lors de leur interpellation par la HALCIA. Le montant de ces salaires ''trop perçu'' s'élèverait à une centaine de millions de francs CFA pour ce seul ministère. Les concernés ont été mis en demeure de rembourser au trésor national l'intégralité des salaires indûment perçus. D'ores et déjà, certains ont procédé au remboursement des sommes indues. "La HALCIA entend poursuivre ces enquêtes au niveau de tous les autres ministères pour s'assurer que les fonctionnaires mis à disposition, en détachements ou en abandon de postes ne grugent plus l'Etat", annonce le communiqué.

Actuniger : Source : Département Communication HALCIA.

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

Bulletin d'information du ROTAB - PCQVP
BP : 10468 Niamey-Niger
Cell : (00227) 96 47 10 57
E- mail : pcqvpniger@yahoo.fr
Site Web : www.rotabniger.org
Directeur de Publication
Ali Idrissa
Rédaction & Administration
Ousseini Issa
Sani Aboubacar
Naomi Binta Stansly
Omar Mamane
Tirage
1000 exemplaires
Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)